



SOMMAIRE

1. Semis de céréales et protéagineux de printemps, est-il trop tard ?
2. Lentilles en avril, attention au tuteur
3. Désherbage en mars, utile ?
4. CartoBio, déploiement en 2024

Le clin d'œil météo

« Si les quatre premiers jours d'avril sont venteux, il y en aura pour quarante jours. »

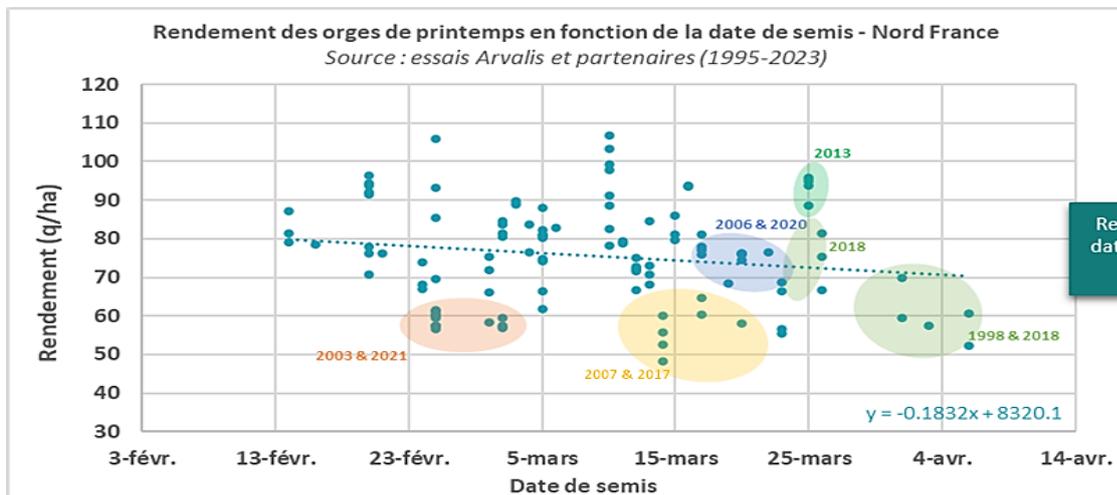
OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Semis de céréales et de protéagineux de printemps, est-il trop tard ?

La météo vous empêche toujours d'avancer les travaux des champs. Certains d'entre vous ont profité des créneaux de fin mars pour semer les cultures de printemps souvent « coûte que coûte » mais il en reste encore à semer... L'arrêt des pluies n'est pas annoncé avant 7 jours repoussant vos semis au-delà du 10 avril. A cette date, est-il trop tard pour semer des céréales, pois et féveroles de printemps ?

Les céréales de printemps

Le graphique ci-dessous reprend des essais en conventionnel pluriannuels conduits par Arvalis sur les dates de semis d'orge de printemps. Il en ressort logiquement que plus on sème des orges de printemps tardivement, moins le rendement est bon. Passé le 15 mars, on prend le risque d'avoir un rendement en deçà de la moyenne pluriannuelle. Cependant, dans les sols profonds, il n'est pas rare de voir des semis tardifs avec de bons rendements surtout si le climat est favorable lors de la montaison et du remplissage. Pour Arvalis : « Passé le 1^{er} avril, les semis sont toujours possibles mais la prise de risque nous semble trop importante, on conseillera plutôt de basculer vers d'autres cultures de printemps type maïs. ».



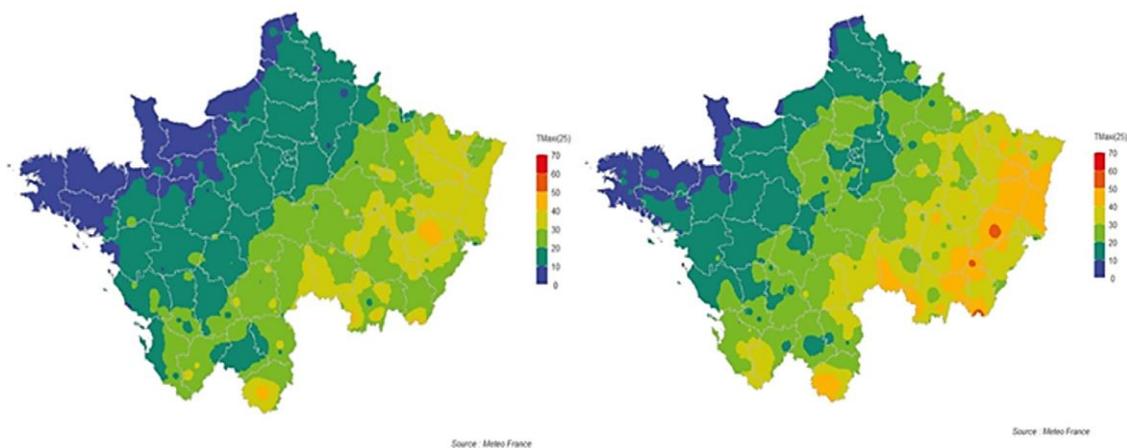
Pour autant, semer une céréale au 15-20 avril ne l'empêche pas d'épier. Ce sont les composantes de rendement qui peuvent être affectées comme **le nombre d'épi/m²**. En effet, dès la levée, les céréales sont sensibles aux températures et surtout à la photopériode (durée du jour) qui induisent rapidement la montaison. Le **PMG** est lui aussi **pénalisé** par des semis tardifs qui sont plus exposés à l'échaudage lors de la phase de remplissage du grain.

Dans tous les cas, si vous décidez de semer vos céréales de printemps, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- Augmenter vos densités de semis **pas moins de 400 gr/m²** pour toutes espèces confondues (blé, orge ou triticale) dans les bonnes terres et monter à 420-430 gr/m² en terres superficielles voire à 450 gr/m² dans les plus mauvaises terres.
- Choisir des variétés alternatives (note 8 à 9).

Féveroles et pois de printemps

Pour le semis des protéagineux, ce qui se joue c'est l'exposition au stress hydrique et thermique lors de la floraison. Plus on décale les semis, plus on expose les protéagineux à des stress hydriques et thermiques (températures supérieures à 25-27°C) pouvant entraîner des coulures de fleurs. Pour cette année, aux vues des conditions climatiques, on peut penser que le stress hydrique sera limité. Toutefois, pour le stress thermique, Terres Inovia a mis au point cette carte qui montre qu'au-delà du 25 mars, le risque d'avoir des stress thermiques qui impactent le rendement est fort.



Cumul de températures maximales base 25°C de début floraison à fin du stade limite d'avortement des gousses pour un semis de pois de printemps du 15 mars (à gauche) et du 25 mars (à droite)

Ce risque est donc encore plus fort pour des semis réalisés à partir de mi-avril. Si vous semez des protéagineux, les doses de semis sont à augmenter pour la féverole il faudra viser entre 45 et 50 gr/m². En revanche, pour les pois les doses de semis restent entre 80 et 100 gr/m². Des associations avec des céréales sont une alternative pour réduire les risques climatiques. Dans ce cas, les densités s'établissent sur une base de 80 % protéagineux + 30 % céréales (BIKINI en triticale ou TOGANO ou LENNOX en blé).

Repenser mon assolement ?

Certains d'entre vous se posent peut-être la question de remplacer vos semis de printemps par des semis plus tardifs comme du maïs, tournesol, soja ou sarrasin. Dans ce cas, plusieurs questions se posent :

- Changer l'assolement pour 2024 a des conséquences sur l'assolement de 2025.
- Quelles charges mon changement d'assolement va-t-il engendrer en termes de coût de fertilisation, de coût de semences, de coût de mécanisation, gestion des chantiers, etc.
- Par rapport aux oiseaux : ai-je la possibilité de surveiller correctement ces parcelles ?
- Filières : y a-t-il un marché pour vendre ces cultures ? A quel prix ? Disponibilités des semences ?

Afin d'alimenter votre réflexion, nous vous fournissons ci-après un tableau qui propose une approche économique réalisée par les collègues d'IDF :

Estimations de marges brutes de cultures de printemps, hors aides couplées.

Culture	Rendement potentiel (q/ha)	Prix de vente (€/T)	Semence (€/ha)	Ferti (€/ha)	Presta récolte (€/ha)	Marge brute (€/ha)	Hypothèses
Orge de printemps	30 ⁽¹⁾	320	90	100		770	Semence fermière
Féverole	18 ⁽¹⁾	440	130			662	Semence fermière
Maïs	62 ⁽²⁾	220	270	200		914	
Soja	21 ⁽²⁾	650	365			1000	Semence certifiée
Tournesol	18 ⁽²⁾	500	160		120	620	

⁽¹⁾ Estimation de potentiel par vos conseillers du PCTAB, dans le contexte de l'année (potentiel inférieur aux références régionales).

⁽²⁾ Moyenne régionale, incluant des situations irriguées et non irriguées sur la période 2005-2022.

Pierre LE FUR.

2. Semis des lentilles en avril, attention au choix des associations

En 2020, le mois de février et début de mars pluvieux et avaient reporté les semis au début du mois d'avril. Cette année-là, nous avons testé dans l'Oise, plusieurs tuteurs pour la lentille sur un semis du 16 avril !

Le lin oléagineux (EURODOR), l'épeautre de printemps (WIRTAS) et le blé (LENNOX) s'étaient montré trop tardifs à la récolte, la lentille étant mûres avec près de 10 jours d'avance sur les tuteurs.

Seule l'orge de printemps et la cameline étaient à maturité en même temps que la lentille. Le meilleur résultat technique sur lentille (18 q. net) a été réalisé avec l'association à base de cameline ... quasi absente en végétation !

A partir de mi-avril, il convient donc d'écartier dans les semis de lentilles, tous les tuteurs tardifs et donc de privilégier la cameline. Les lentilles sont à semer sur une base de 300 grains/m² soit 80 à 90 kg selon les PMG + 3 kg/ha de cameline.

Gilles SALITOT

3. Désherbage mécanique en mars, utile ?

Vous étiez nombreux à vous interroger dans la semaine du 18 au 22 mars sur l'utilité des désherbages mécaniques. Le temps de ressuyage des parcelles n'aura permis au mieux de travailler que sur deux ou trois petites journées. Pour quel résultat ?

Au sud de Beauvais, dans des limons à silex, nous avons observé le travail réalisé par Maxime Muller, agriculteur biologique à Auneuil. Ce dernier est intervenu à titre de démonstration, sur une parcelle de blé cultivée par une agricultrice en conventionnelle. Sur un semis du 18 octobre, deux herbicides ont été réalisés, le premier aussitôt le semis et le deuxième début novembre. En février, des comptages montrent une population de graminées très variable selon les placettes observées (en moyenne 28 graminées/m²).

Le jeudi 21 mars, passage de la houe rotative en un aller et retour, suivi le vendredi 22 mars d'un passage de herse étrille. Il pleut 15 mm le samedi !



Huit jours après, nous faisons le constat d'une bonne efficacité de la combinaison des outils. La houe rotative est parvenue à décrocher des pieds de ray-grass pourtant assez développés. La herse étrille complète le travail de la houe.

Sur nos placettes de comptages, nous notons une diminution du nombre d'adventices dans la partie désherbage mécanique quand on observe par ailleurs de nouvelles levées de graminées là où aucun travail n'a été réalisé.

Vue de la parcelle avec les passages d'outils



Des pieds tiennent par quelques racines



*Des pieds déchaussés donc retardés
qui repartent progressivement avec les pluies*

L'intervention aura également permis de limiter les levées de nouvelles graminées permises par l'humidité des sols ! A suivre ...

Gilles SALITOT

4. Déploiement de CartoBio en 2024

Nous l'avons évoqué en début d'année dans l'Echos Bio qui vous est envoyé par courrier (n°50 - janv.2024). Depuis le 1^{er} janvier, il y a obligation pour les organismes certificateurs de transmission des données géographiques des fermes biologiques sur l'outil CartoBio.

Ce lien est déjà assuré pour Ecocert grâce à un outil développé en interne par l'OC. Pour les agriculteurs bio en lien avec d'autres organismes certificateurs, il est possible d'importer sur CartoBio, leurs données soit via TéléPAC ou Géofolia ou Mes Parcelles ...

Deux façons de transmettre le parcellaire bio sur CartoBio :

- Lors de la déclaration TéléPAC (dès cette année 2024), les producteurs bio pourront cocher, sur le formulaire de déclaration PAC, une case donnant consentement à la transmission automatique du parcellaire bio, de TéléPAC vers CartoBio.
- Pour les producteurs hors PAC ou pour ceux n'ayant pas coché la case lors de leur déclaration TéléPAC :
 - o Se connecter sur CartoBio (avec les identifiants Agence Bio) et y importer leur parcellaire bio depuis une plateforme (Géofolia, MesParcelles, TéléPAC, RPG 2022, ProDouanes (CVI)).
 - A noter donc ici, qu'un lien a été réalisé entre CartoBio et MesParcelles. Vous trouverez ci-après la procédure à suivre pour réaliser cet import spécifique : Import du fichier MesParcelles | Agriculteurs.trices (agencebio.org)
 - o Se connecter sur CartoBio (avec les identifiants Agence Bio) et y créer leur parcellaire (soit par référence cadastrale, soit par dessin des parcelles).

Pour rappel :

- Lien vers le "centre d'aide" où toutes les procédures sont expliquées : <https://docs-cartobio.agencebio.org/agriculteurs.trices>
- Pour toutes questions : support-cartobio@agencebio.org

Laurène LEROY
Chargée de missions Agriculture biologique – Chambres d'agriculture de France

5. Notation stockage pomme de terre

notation mars	poids de germes Annoeullin (g) Huile de menthe	poids de germes Lorgies (g) aucun traitement	Différence
Accoustic	85	241	156
Alanis	28	230	202
Alix	26	243	217
Almonda	78	175	98
Alouette	20	221	200
Athena	90	268	178
Audace	34	193	159
Beyonce	21	159	139
Byzance	38	191	154
Camillo	9	94	86
Cammeo	21	208	186
Carolus	57	221	164
Cayman	19	161	142
Cephora	58	246	188
Connect	38	176	138
Ecrin	19	161	142
Eldorado	44	325	281
Empress	292	594	302
Esperanto	66	194	128
Germi 300	25	34	9
Lady Jane	26	161	135
Levante	5	48	43
Louisa	6	101	95
Maiwen	14	92	78
Nirvana	16	81	65
Otolia	52	94	42
Passion	106	560	455
Peter pan	88	381	293
Satis	28	97	69
Sevilla	4	52	48
Trufette	14	98	84
Twiner	1	27	27
Twister	10	85	75
Vitabella	18	48	30
Wahou	40	262	222
Zen	7	234	227
Moyenne	42	188	146

La dernière notation stockage pomme de terre a eu lieu la semaine dernière. Cette notation consiste à mesurer la taille des germes mais également de les peser afin d'évaluer l'impact de la germination sur le stockage.

Les pommes de terre sont conservées sur deux sites à 8°C depuis le 16 octobre (Annoeullin : 2 traitements à l'huile de menthe et Lorgies non traité). **Pour rappel l'ensemble des variétés stockées sont lavées, ce qui accélère la germination.**

Les résultats du tableau ci contre montrent le poids des germes pour 10 kilos de pomme de terre.

L'efficacité du traitement à l'huile de menthe est donc bien mise en avant surtout sur des variétés à faible dormance comme le sont EMPRESS et PASSION qui ont un poids de germes supérieur à 500g sans traitement (= 5 à 6% du poids total).

On remarque un développement limité des germes grâce aux traitements à la menthe, avec une réduction de 78 % du poids des germes.

Sept variétés sont en dessous de 10g pour le site d'Annoeullin. Ce sont les variétés qui disposent d'une dormance naturelle plus élevée.

Sébastien FLORENT et Clémence LECLERCQ

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)–NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

